

Note d'information concernant la refixation des taux techniques applicables aux entreprises de réassurance

Suivant l'article 13 paragraphe 4 du règlement grand-ducal modifié du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance, le taux technique à utiliser par les entreprises de réassurance pour le calcul du solde financier dotable à la provision pour fluctuation de sinistralité est égal au taux de rendement des emprunts obligataires d'Etat à long terme dans la devise dans laquelle les comptes annuels de l'entreprise de réassurance sont établis.

Il incombe au Commissariat aux assurances de fixer et publier une liste des taux techniques applicables dans les différentes devises en conformité avec les critères énoncés ci-dessus.

Tel qu'expliqué à la LC 13/12 du CAA, il a été décidé d'adopter une méthode rétrospective prenant en compte l'évolution des taux sans risque au long de l'exercice concerné plutôt que de se référer à une observation à un moment déterminé.

La dernière fixation générale de ces taux d'intérêt a été opérée par la lettre circulaire 15/12 du Commissariat aux assurances. Cette fixation constituait en fait une étape intermédiaire, les taux retenus se situant entre ceux applicables en 2014 et ceux résultant des calculs effectués en 2015. Le retour à la méthodologie devait être réalisé en 2016 au cours d'une deuxième étape, sur base de calculs actualisés.

La revue annuelle des taux effectuée au printemps de 2016 a confirmé que pour l'ensemble des devises, une refixation des taux techniques maxima s'avérait nécessaire. Etant donné que les nouveaux taux ne seront d'application que pour la clôture des comptes de l'exercice 2016, il a toutefois été décidé de continuer à analyser de près l'évolution des taux jusqu'en automne de l'exercice courant et de prendre la décision finale à ce moment.

Sous réserve de cette analyse, les nouveaux taux s'établiront comme suit pour les comptes de 2016 :

	Ancien Taux	Nouveau taux
EUR	2,00%	1,25%
CHF	0,75%	0,00%
SEK	1,75%	1,00%
NOK	2,25%	1,50%
DKK	1,75%	1,00%
USD	2,50%	2,25%
GBP	2,25%	2,00%

Pour le comité de direction

Claude WIRION

Directeur